



(VAUCLUSE)

**ARRÊTÉ****LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT**

REF : RJ/JM

N° 015363

**Abrogation de l'arrêté municipal n°014053 du 27/03/2024 relatif la mise en œuvre de mesures provisoires d'urgence afin de protéger la sécurité des personnes contre les risques présentés par le risque d'effondrement des murs de l'immeuble sis 39 rue de la République à APT (84400) - Parcelle AT N°159.**  
**Création d'un périmètre de sécurité au droit des parcelles AT N°160 – AT N°159 et AT N°339 sises rue de la République avec interdiction de pénétrer dans le périmètre.**

Publié le :

30 DEC. 2025

**VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122- 24, L.2122-27 à L.2122-29, L.2131-1 à L.2131-3, L.2131-8, L.2131-9, L.2212-1, L.2212-2 ;**

**VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L.511-1, L.511-2, L.511-4, L.511-6, L.511-7 ;**

**VU le code de justice administrative :**

**VU la délibération n°002736 du 20 juillet 2021 relative à l'élection de Madame Véronique ARNAUD-DELOY en tant que Maire ;**

**VU l'arrêté municipal n°014053 du 27/03/2024 relatif la mise en œuvre de mesures provisoires d'urgence afin de protéger la sécurité des personnes contre les risques présentés par le risque d'effondrement des murs de l'immeuble sis 39 rue de la République à APT (84400) - Parcelle AT N°159 ;**

**VU les factures n°72 en date du 31 mars 2024, n°56 en date du 2 avril 2025 et n°103 en date du 5 septembre 2025, établies par M. [REDACTED] gérant de l'entreprise JAUFFRET, dont le siège social est situé [REDACTED] à Apt (84400), n° SIRET [REDACTED], code APE : [REDACTED], tél [REDACTED] ;**

**CONSIDERANT que lors de la visite effectuée le 27/03/2024 par les services municipaux et le bureau d'études Ingénierie 84, il a été constaté des désordres et notamment un risque d'effondrement de l'immeuble AT N°159 sis 39, rue de la République à Apt (84400) ;**

**CONSIDERANT qu'au vu du risque d'effondrement, des mesures provisoires ont été prescrites par arrêté municipal et notamment, la création d'un périmètre de sécurité au droit des immeubles référencés au cadastre Section AT N°160, AT N°159 et AT N°339, l'interdiction de pénétrer dans l'immeuble référencé AT N°159 et la circulation interdite des véhicules rue de la République, au droit des immeubles susmentionnés ;**

**CONSIDERANT que Monsieur [REDACTED] gérant de l'entreprise JAUFFRET, dont le siège social est situé [REDACTED] à Apt (84400), dans les factures susmentionnées, atteste de la bonne réalisation des travaux, de mise en sécurité de l'immeuble sis 39 rue de la République à APT (84400) - Parcelle AT 159, suivants :**

- l'étalement, dans la pièce d'entrée située au rez-de-chaussée, du plancher du 1er étage (côté Nord et Sud) et de la poutre de chainage de ce plancher ;
- de la reconstruction du mur sous cette poutre située au rez-de-chaussée côté Sud ;
- du renforcement des étais sous les poutres transversales reposant sur la poutre Sud susmentionnée ;
- du rebouchage des quatre fenêtres donnant rue de la République ;

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20251218-015363-AR  
Date de télétransmission : 30/12/2025

N° 015363

1 / 6

- de la réfection de l'enduit situé sur la façade au-dessus de la porte d'entrée,  
- l'étalement de la poutre au 3ème étage avec étalement jusqu'au rez-de-chaussée ;

**CONSIDERANT** que les travaux réalisés ont remédié aux risques présentés par l'immeuble référencé AT N°159 situé 39 rue de la République ; qu'à ce titre, il est prononcé l'abrogation de l'arrêté municipal n°014053 du 27/03/2024 ;

**SUR proposition du Directeur Général des Services de la commune d'Apt ;**

## **ARRÊTE**

### **Article 1° :**

Au vu des travaux réalisés sur l'immeuble sis 39 rue de la République à APT (84400) - Parcille AT 159, par Monsieur [REDACTED] gérant de l'entreprise JAUFFRET, dont le siège social est situé [REDACTED] à [REDACTED], n° SIRET [REDACTED], code APE : [REDACTED], tél. [REDACTED] (Cf factures n°72 en date du 31 mars 2024, n°56 en date du 2 avril 2025 et n°103 en date du 5 septembre 2025, annexées), l'arrêté municipal n°014053 du 27/03/2024 est abrogé :

### **Article 2° :**

Le présent arrêté est notifié par lettre remise contre signature ou tout autre moyen conférant date certaine à la réception à :

- La Direction Régionale des Finances Publiques dont le siège est situé 16 rue Borde à Marseille (13008), curateur de la succession de Monsieur [REDACTED] [REDACTED] propriétaire de l'immeuble sis 39 rue de la République à Apt (84400), référencé au cadastre Section AT N°159.

### **Article 3° :**

Le présent arrêté est publié sur le panneau d'affichage réglementaire de la Mairie ou sur le site internet de la mairie d'Apt pendant un délai de 2 mois.

### **Article 4° :**

Le présent arrêté est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication ou affichage ou à sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

### **Article 5° :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage le cas échéant. L'absence de réponse dans un délai deux mois vaudra décision implicite de rejet. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes sis 16 avenue Feuchères - CS 88010 30941 - NÎMES cedex 09, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **Article 6° :**

Ampliation du présent arrêté est transmise au :

- représentant de l'Etat dans le département,
- commandant de la brigade territoriale de gendarmerie d'Apt,
- chef de la police municipale.

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20251218-015363-AR  
Date de télétransmission : 30/12/2025

N° 015363

2 / 6

**Article 7° :**

Le directeur général des services de la collectivité d'Apt, le directeur des services techniques de la mairie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à APT, le 18 décembre 2025

**Le Maire d'Apt**



**Véronique ARNAUD-DELOY**

Annexes :

- Facture n°72 du 31/03/2024
- Facture n°56 du 02/04/2025
- Facture n°103 du 05/09/2025

Mairie D'Apt  
Place gabriel Péri  
84400 Apt

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE GENERALE  
Chainage, Limousinerie - JALIFFRET  
240 CH Fauvette 84400 APT  
Mail : [REDACTED]  
Mobiles : [REDACTED]

Apt le 31/03/2024

Facture N°72

Chantier : Immeuble des Domaines de la ville D'Apt  
39 Rue de la République  
84400 Apt

Suite à un péril menace d'effondrement du plancher entre le rez de chaussé et le 1er étage sur la pièce donnant directement sur la pièce donnant directement sur la porte d'entrée (travaux d'urgence)

- dégagement des objets au sol
- étalement côté Nord des poutres du plancher(dans le sens Nord Sud)
- chargement du mur effondré au sol sur des caissons
- transport sur un site de recyclage
- étalement côté Sud des poutres du plancher (dans le sens Nord Sud)
- étalement de la poutre de chainage du plancher( dans le sens Est Ouest) sur le mur effondré
- fourniture et mise en œuvre d'un basting de 7X22cm à plat sous le plancher à la jonction du mur de la porte d'entrée soutenu par des étaies
- nettoyage de la rue

Montant HT [REDACTED] euros  
TVA 10% [REDACTED] euros  
Montant TTC [REDACTED] euros

Mairie D'Apt  
Place Gabriel Péri  
84400 Apt

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE GÉNÉRALE  
Carrelage, Lameuxinette - JAUFFRET  
Mail : [REDACTED] ;  
Mobiles : [REDACTED]

Apt le 02/04/2025

Facture N°56

Chantier : Immeuble des Domaines de la ville D'APT  
----- 39 Rue de la République  
84400 Apt

SUITE A UN PERIL

Reconstruction du mur sous la poutre du rez de chaussé côté Sud de la pièce d'entrée

- enlèvement des objets ou meubles encombrants (afin de libérer de l'espace pour les travaux)
- chargement sur le camion
- transport à la déchetterie

Renforcement des étais sous les poutres transversales reposant sur la poutre Sud en question

- démolition du pilier en pierre du sol au plafond
- démolition des parties du mur dégradé jusqu'au sol
- chargement des gravats sur le camion
- évacuation sur un site de recyclage
- la partie restante est trop dégradée pour être conservé
- réalisation d'une arase en béton à l'emplacement de l'ancien mur
- réalisation d'un chainage bas en béton armé selon les préconisations du Bureau d'Etude y compris mise en attente des fers de liaisons
- coffrage des piliers de chaque côté
- mise en place des armatures dans les piliers
- réalisation du mur en agglos à bancher de 20cm d'épaisseur et armatures métalliques selon la préconisation u Bureau d'Etude
- coulage des piliers et mur en béton armé
- coffrage et réalisation du chainage en partie haute
- décoffrage et enlèvement des étais en fin de chantier

Bouchement des quatre fenêtres donnant dans la Rue de la République

- coltintage du matériel et matériaux aux différents étages
- bouchement des fenêtres sur toute l'épaisseur du mur selon préconisation du Bureau d'Etude

Montant HT [REDACTED] euros TVA 20% [REDACTED] euros Montant TTC [REDACTED] euros

Bon pour paiement  
Vérifié le 07/04/2025  
Bertrand VAN SICKELHOVEN  
Charge de mission  
Bâtiment & Energie

Apt le 05/09/2025

Facture N°103

Chantier: Immeuble des Domaines de la ville D'Apt  
39 Rue de la République  
84400 Apt

Suite à un péril

Suite à la poutre en toiture menaçant de s'effondrer et travaux divers

Etalement de la poutre au 3ème étage

- coltintage du matériel et matériaux
- fourniture et mise en place d'une pane et de deux étais sous la poutre en question
- étalement des planchers

2ème étage

-fourniture et misc en œuvre de deux étais

1er étage

-fourniture et mise en œuvre de deux étais

Rez de chaussé

-fourniture et misc en œuvre de deux étais

Bon pour paiement  
Vérifié le 11/09/2025



Façade donnant sur la Rue de la République

- une partie des enduits détériorés menace de tomber sur la Rue de la République
- réalisation d'un petit échafaudage
- dépose du petit auvent dont la boiserie est détériorée
- piochement de la partie des enduits est détérioré 2M2 environ
- réalisation d'un nouveau enduit et finition similaire à celle existante
- évacuation des gravats et nettoyage de la rue de la République

Montant HT [REDACTED] euros TVA 20% [REDACTED] Montant TTC [REDACTED] euros

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20251218-015363-AR  
Date de télétransmission : 30/12/2025  
Date de réception préfecture : 30/12/2025

N° 015363

6 / 6